



**AVIS PUBLIC  
PROMULGATION  
RÈGLEMENT N° 1823-01**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1823-01 intitulé :

**« Règlement modifiant le Règlement n° 1823 afin d'augmenter la dépense pour un montant additionnel de 2 186 000 \$ et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 040 000 \$ »**

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 5 juin 2023.

QUE le règlement a été approuvé le 3 juillet 2023 conformément à la loi pour un emprunt additionnel de 1 040 000 \$.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

Jean St-Antoine, avocat  
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)